

---

# Norme internationale



# 4100

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des fabricants d'équipements (WPMI)

*Road vehicles — World parts manufacturer identifier (WPMI) code*

Première édition — 1980-12-15

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

---

CDU 629.11.01 : 338.93 : 003.62

Réf. n° : ISO 4100-1980 (F)

**Descripteurs** : véhicule routier, numéro international d'identification, constructeurs, identification.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4100 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en avril 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Australie	Iran	Royaume-Uni
Autriche	Irlande	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Bulgarie	Japon	Tchécoslovaquie
Canada	Mexico	Turquie
Chili	Nouvelle-Zélande	URSS
Corée, Rép. dém. p. de	Pays-Bas	USA
Corée, Rép. de	Philippines	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne, R.F.  
Brésil  
Espagne

# Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des fabricants d'équipements (WPMI)

## 1 Objet

La présente Norme internationale spécifie le contenu et la structure d'un code permettant d'assurer, à l'échelle mondiale, l'identification des fabricants d'équipements (pièces et ensembles) pour véhicules routiers, ce code pouvant, au choix du fabricant, se substituer ou s'ajouter aux différents systèmes nationaux ou internationaux existants tels que : nom et adresse, marque commerciale, etc.

Le but de la présente Norme internationale n'est pas de prescrire la présence d'un marquage mais d'en unifier la forme lorsque, pour une raison quelconque, il est présent. Le but n'est pas non plus d'identifier chaque pièce, mais simplement le fabricant qui en a pris la responsabilité.

## 2 Domaine d'application

La présente Norme internationale ne s'applique qu'aux fabricants d'équipements (pièces et ensembles) destinés à être utilisés sur les véhicules routiers décrits dans l'ISO 3833.

## 3 Références

ISO 3780, *Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)*.

ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions*.

ISO ..., *Véhicules routiers — Guide pour l'attribution des codes d'identification mondiale des constructeurs (WMI)*.<sup>1)</sup>

## 4 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables :

**4.1 fabricant d'équipements** : Personne, physique ou morale, qui prend la responsabilité de la pièce ou de l'ensemble dont l'origine est à identifier.

**4.2 code d'identification mondiale du fabricant d'équipements (WPMI)** : Code assigné à un fabricant d'équipements pour permettre son identification de façon univoque dans le monde entier pendant une période de 30 ans au moins.

## 5 Caractéristiques générales du WPMI

**5.1** Le WPMI doit être constitué de quatre caractères alphanumériques. Seuls les chiffres arabes et les lettres romaines majuscules suivants doivent être utilisés :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0  
A B C D E F G H J K L M N P R S T U V W X Y Z

(les lettres I, O et Q ne doivent pas être utilisées).

**5.2** Les codes WPMI attribués seront conservés et contrôlés par l'Agence internationale agissant par autorisation de l'ISO : la SAE, Society of Automotive Engineers, Inc.; 400 Commonwealth Drive, Warrendale Pa. 15096 USA.

**5.3** Un ou plusieurs codes WPMI seront attribués à chaque fabricant d'équipements par l'organisation nationale du pays dans lequel il a son siège social.

**5.4** Un code WPMI attribué à un fabricant d'équipements ne doit pas être attribué à un autre fabricant durant au moins 30 ans après la dernière année d'utilisation de ce code par le premier fabricant.

## 6 Caractéristiques particulières pour chacun des caractères du code WPMI

NOTE — Voir les exemples dans l'annexe.

### 6.1 Premier et deuxième caractères

L'ensemble de ces deux caractères désigne un pays.

**6.1.1** Si un ou plusieurs ensembles ont été attribués à un pays par l'Agence internationale au titre de l'ISO 3780, ces ensembles doivent être utilisés.

1) En préparation.